

## Contrat de formation Guide-Nature®

### Quant à l'inscription

Les CNB s'engagent à :

- accepter de former tout candidat dont le dossier d'inscription sera complet dans les 3 mois précédant le premier jour de la formation ;
- rembourser le forfait (à l'exception des frais administratifs s'élevant à 50 euros), si le candidat se rétracte dans les 30 jours, à compter du premier mars de la première année de formation (cf. annexe III) et si le candidat demande ce remboursement auprès de [gn@cercles-naturalistes.be](mailto:gn@cercles-naturalistes.be) ;
- compter comme membre de l'association tout CGN en ordre d'inscription à la formation, pendant les 3 ans de la durée de sa formation.

Le candidat Guide-Nature® s'engage à :

- valider son inscription par le paiement du forfait mentionné sur le site internet des CNB, payable en une ou plusieurs tranches, endéans les 3 mois précédant le premier jour de la formation ;
- le cas échéant, se rétracter endéans les 30 jours, à compter du premier mars de la première année de formation (annexe III) ;
- se conformer aux « Conditions générales d'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne », à la « Charte de l'utilisateur » et à la « Politique de confidentialité » lues, comprises et acceptées dans leur intégralité. Ces instructions sont présentées dans le document intitulé « Conditions générales d'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne, charte de l'utilisateur et politique de confidentialité, dans le cadre de la formation Guide-Nature® » ;
- valider le présent contrat.

### Quant à la communication

Les CNB s'engagent à :

- la discrétion quant aux données personnelles du candidat, qui ne seront transmises à aucun autre organisme ou entreprise. Les CNB utiliseront ces données personnelles uniquement pour le bon déroulement de la formation, dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- informer régulièrement (en général une fois par mois) les candidats du calendrier et des modalités d'organisation des activités liées à la formation.

Le candidat Guide-Nature® s'engage à :

- prendre connaissance des courriels relatifs à la formation ;
- prévenir de son absence aux TPGN par courriel via [gn@cercles-naturalistes.be](mailto:gn@cercles-naturalistes.be) ;
- instantanée ou les messages personnels internes à la plateforme Moodle ;
- quant à la matière du module en cours, recourir au forum pour partager d'éventuelles questions et réflexions avec ses pairs ;



**CERCLES  
DES  
NATURALISTES  
DE  
BELGIQUE**

**SIÈGE SOCIAL**

Centre Marie-Victorin  
Rue des Écoles 21  
5670 Vierves-sur-Viroin

- quant à un thème administratif ou d'organisation générale, correspondre par courriel via [gn@cercles-naturalistes.be](mailto:gn@cercles-naturalistes.be) ;
- quant à une question technique liée à l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne, correspondre par courriel avec [webmaster@cercles-naturalistes.be](mailto:webmaster@cercles-naturalistes.be) ;
- accepter que ses coordonnées (nom, prénom et courriel) soient transmises à ses pairs du même lieu de formation, pour le covoiturage et pour les interactions dans le cadre des activités pédagogiques.
- Le candidat a le droit de demander de modifier et de supprimer ses données en envoyant un courriel à [rgpd@cercles-naturalistes.be](mailto:rgpd@cercles-naturalistes.be).

## Quant à la formation

Les CNB s'engagent à :

- encadrer pédagogiquement, scientifiquement et administrativement le CGN durant ses trois années de formation ;
- donner accès à la plateforme d'apprentissage durant 3 ans en permanence (vidéos, support de cours, plan du cours, forum, glossaire, messages, discussions instantanées), à partir du premier jour de la formation, sauf en cas de perturbations techniques et informatiques que le support technique tentera de résoudre au plus vite ;
- respecter le programme, les méthodes et œuvrer à l'atteinte des objectifs tels qu'annoncés sur le site et/ou sur la documentation, sauf en cas de force majeure ;
- délivrer le brevet de Guide-Nature® au candidat ayant réussi les évaluations certificatives en fin de formation, en mains propres ;
- délivrer ce même brevet par courriel si le candidat en fait la demande expresse par écrit ;
- évaluer les productions, connaissances et compétences du candidat avec bienveillance et objectivité, sur base des critères tels que définis dans les diverses grilles d'évaluation consultables sur la plateforme d'apprentissage.

Le candidat Guide-Nature® s'engage à :

- être le principal acteur de sa formation, en autonomie et en interactions avec ses pairs ;
- construire son bagage de connaissances et compétences en coopération et en interactions avec ses pairs et avec les différents formateurs, lors d'activités pour la plupart sur le terrain ;
- respecter le calendrier, les consignes et œuvrer à l'atteinte des objectifs en participant au maximum aux activités, afin de vivre ce qu'il pourra lui-même faire vivre en tant que Guide-Nature® breveté ;
- concevoir et présenter une excursion guidée naturaliste et généraliste d'une demi-journée, à destination d'un public multigénérationnel, en fin de formation ;
- accepter les critiques des évaluateurs sur ses productions, connaissances et compétences.